Nations Unies E/CN.7/2001/8

Conseil économique et social

Distr.: Générale
13 novembre 2000

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants
Quarante-quatrième session
Vienne, 20-29 mars 2001
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*
Questions administratives et budgétaires

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
Première partie			
	Introduction	1-6	3
I.	Résumé analytique	1-5	3
II.	Projet de résolution présenté à la Commission des stupéfiants pour adoption	6	4
Deuxième partie			
	Situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	7-14	9
III.	Vue d'ensemble	7	9
IV.	Recettes	8-12	9
V.	Dépenses d'appui au programme	13-14	10
Troisième partie			
	Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003	15-49	11
VI.	Vue d'ensemble	15-16	11

* E/CN.7/2001/1.

V.00-58981 (F) 020101 020101

0058981

VII.	Programme	17-46	11
	A. Principes généraux	20-23	12
	B. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation	24-26	12
	C. Prévention et réduction de l'abus des drogues	27-30	13
	D. Élimination des cultures illicites	31-38	14
	E. Répression du trafic illicite de drogues	39-46	15
VIII.	Appui au programme	47-48	16
IX.	Gestion et administration	49	17

Annexes

I.	Tableaux supplémentaires	18
II.	Présentation de l'esquisse budgétaire	23

Tableaux

A.1	Dépenses d'appui au programme 2002-2003	18
A.2	Fonds du PNUCID et budget ordinaire, 1992-2003	19
A.3	Fonds du PNUCID: recettes, dépenses et solde des fonds, 1992-2003	20
A.4	Fonds du PNUCID: programme, appui au programme, gestion et administration, 1992-2003	21
A.5	Fonds du PNUCID: dépenses au titre du programme, par secteur, 1992-2003	22

Figures

A.I	Fonds du PNUCID et budget ordinaire, 1992-2003	19
A.II	Fonds du PNUCID: recettes, dépenses et solde des fonds, 1992-2003	20
A.III	Fonds du PNUCID: programme, appui au programme, gestion et administration, 1992-2003	21
A.IV	Fonds du PNUCID: dépenses au titre du programme, par secteur, 1992-2003	22

Première partie

Introduction

I. Résumé analytique

1. La présente esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003 concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) fait suite à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants. La Commission est également saisie, à sa quarante-quatrième session, du texte révisé du budget d'appui et du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.7/2001/9).

2. Les prévisions budgétaires présentées pour 2002-2003 se montent au total à 198 254 600 dollars des États-Unis, soit, par rapport au budget révisé de l'exercice biennal 2000-2001 (187 590 700 dollars), une augmentation de 10 663 900 dollars, ou 5,6 %, dont 0,4 % en volume et 5,2 % au titre des coûts (voir le tableau 1). La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, qui s'est tenue en juin 1998, a marqué un tournant décisif pour le PNUCID. Le présent document porte notamment sur les initiatives que le Directeur exécutif entend prendre pour aider les États Membres à atteindre les buts et objectifs convenus à ladite session, dans les limites de l'hypothèse financière retenue. Les mesures prioritaires ci-après font l'objet d'une attention particulière:

a) Assistance du PNUCID aux États pour atteindre d'ici dix ans l'objectif consistant à éliminer ou à réduire sensiblement les cultures illicites de pavot à opium, de cocaïer et de cannabis;

b) Renforcement notable de l'appui du PNUCID aux autorités nationales en vue de prévenir et de faire reculer l'abus des drogues;

c) Octroi d'une assistance aux autorités nationales pour faire face aux problèmes que commencent à poser les stimulants de type amphétamine et aide accrue en ce qui concerne les précurseurs chimiques, le blanchiment de l'argent et l'entraide judiciaire;

d) Aide du PNUCID à la Commission pour lui permettre de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

3. Le tableau 2 présente le plan des ressources prévu pour l'exercice biennal 2002-2003, en regard des prévisions révisées pour 2000-2001. Le montant des ressources disponibles s'établit à 206 071 900 dollars, soit une diminution de 5 435 100 dollars par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, qui se chiffraient à 211 507 000 dollars. Cette diminution s'explique par une réduction de 13 696 100 dollars du solde d'ouverture, compensée par une modeste augmentation des recettes estimée à 8 261 000 dollars. Le montant consacré aux activités du programme devrait passer de 148 298 000 dollars en 2000-2001 à 158 750 000 en 2002-2003, au profit essentiellement des activités liées à l'élimination des cultures illicites. Dans ce contexte, il est prévu de renforcer de grands programmes de développement axés sur des activités de substitution en Bolivie et en Colombie et de relancer, dans la mesure du possible, des programmes de ce type en Afghanistan, au Myanmar et au Pérou. En valeur nominale, le budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 devrait demeurer stable, l'accroissement des coûts étant limité et compensé par de modestes économies en volume. Les dépenses d'appui aux agents d'exécution devraient se maintenir à leurs niveaux actuels. Les ressources affectées au programme étant en légère hausse et le budget d'appui stable, les proportions devraient être, respectivement, de 80 %–20 % pour l'exercice biennal 2002-2003, contre 79 %–21 % pour 2000-2001, 72 %–28 % pour 1998-1999 et 67 %–33 % pour 1996-1997.

4. La présente esquisse s'accompagne d'estimations de la situation financière pour l'exercice biennal 2002-2003 (tableau 3). Les prévisions de recettes s'établissent à 152 496 000 dollars, contre 144 235 000 dollars pour l'exercice 2000-2001. Le solde des fonds devrait être ramené de 53 575 900 dollars au 31 décembre 2001 à 40 367 300 dollars au 31 décembre 2003, montant jugé approprié étant donné que le PNUCID ne dispose pas de fonds propres et que ses activités sont financées essentiellement à l'aide de contributions volontaires. Un solde avoisinant 33 % des recettes est donc considéré comme acceptable aux fins de la trésorerie. Au vu des bons résultats enregistrés au cours de

l'exercice biennal 1998-1999 et escomptés également pour 2000-2001, les recettes devraient augmenter. Cette augmentation peut être attribuée à la dynamique créée par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux initiatives lancées par le Directeur exécutif. On s'attend ainsi à des apports accrus tant de la part de la communauté des donateurs que du fait des nouveaux arrangements en matière de participation aux coûts.

5. Cette esquisse budgétaire est divisée en deux grandes parties. Premièrement, comme il s'agit d'un outil de planification financière, elle fournit des précisions sur l'hypothèse financière retenue pour l'exercice biennal 2002-2003. Deuxièmement, elle est axée sur les priorités programmatiques, son objet n'étant pas de présenter un projet de budget en bonne et due forme. On n'y trouvera donc que peu d'informations sur l'affectation des ressources: l'accent est mis essentiellement sur les nouvelles priorités programmatiques en fonction des sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Les prévisions qu'elle renferme pour 2002-2003 y sont comparées, dans quatre tableaux et quatre figures présentées à l'annexe I, aux montants effectivement comptabilisés depuis 1992. Le tableau A.2 (ainsi que la figure A.I), qui indique les ressources provenant du Fonds du PNUCID et celles imputées au budget ordinaire de l'ONU, montre que la part du Fonds s'établit à 90 % environ et celle du budget ordinaire à 10 %. Le tableau fait apparaître également un net renversement de la tendance à compter de 1999, du fait de l'augmentation sensible du budget du Fonds liée à une progression du taux d'exécution des programmes. Le tableau A.3 (ainsi que la figure A.II) donne un aperçu des recettes, des dépenses et du solde des fonds, de 1992 à l'exercice biennal 2002-2003. La tendance au recul des recettes s'est radicalement inversée en 1998, débouchant sur une nette amélioration du taux d'exécution des programmes et, partant, une forte hausse des dépenses en 1999. Ces bons résultats se maintiennent en 2000-2001, et un accroissement modéré est envisagé pour l'exercice biennal 2002-2003. Il s'ensuit que le solde des fonds continue de diminuer, de façon maîtrisée, et atteindra un montant correct en 2003. Le tableau A.4 (ainsi que la figure A.III) permet de comparer les montants alloués aux grandes catégories budgétaires et montre clairement l'amélioration du rapport programme-appui au programme dont il est question ci-dessus, les coûts de gestion et d'administration étant contenus dans une fourchette de 5 à 6 % du montant total des dépenses. Enfin, le tableau A.5 (tout comme la figure A.IV) donne une ventilation des montants par secteur et fait apparaître les nouvelles priorités, avec un accroissement des ressources destinées en particulier à la prévention et à la réduction de l'abus des drogues ainsi qu'à la répression du trafic de drogues.

II. Projet de résolution présenté à la Commission des stupéfiants pour adoption

6. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principaux points du présent rapport.

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

La Commission des stupéfiants,

Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui contient l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues,[1]

Prenant en considération le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires relatif à l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues,[2]

1. *Approuve* la stratégie relative au budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

[1] E/CN.7/2001/8.
[2] E/CN.7/2001/10.

2. *Prend note* de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, d'un montant total de 198 254 600 dollars des États-Unis répartis entre les composantes suivantes:

	Dollars É.-U.
Programme	158 750 000
Appui au programme	30 854 600
Gestion et administration	8 650 000
Total	198 254 600

3. *Considère* que l'esquisse proposée servira de base à la présentation, par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, du projet de budget initial pour l'exercice biennal 2002-2003.

Tableau 1
Ressources prévues au titre de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 et prévisions révisées de l'exercice biennal 2000-2001
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds du PNUCID					
	2000-2001	*Variations*				*2002-2003*
		Coûts		*Volume*		
	Révisions proposées au budget	*Augmentation/ (diminution)*	*%*	*Augmentation/ (diminution)*	*%*	*Esquisse budgétaire*
A. Activités de programme par secteur						
Orientations, législation et campagnes de sensibilisation	21 584,3	1 079,2	5,0	(2 779,2)	-12,9	19 884,3
Prévention et réduction de l'abus des drogues	39 221,9	2 353,3	6,0	946,8	2,4	42 522,0
Élimination des cultures illicites	37 823,2	2 269,4	6,0	4 320,4	11,4	44 413,0
Répression du trafic illicite de drogues	49 668,6	2 483,4	5,0	(221,3)	-0,4	51 930,7
Total, A	**148 298,0**	**8 185,3**	**5,5**	**2 266,7**	**1,5**	**158 750,0**
B. Appui au programme	30 533,5	1 221,3	4,0	(900,2)	-2,9	30 854,6
C. Gestion et administration	8 759,2	438,0	5,0	(547,2)	-6,2	8 650,0
Total, B et C	**39 292,7**	**1 659,3**	**4,2**	**(1 447,4)**	**-3,7**	**39 504,6**
Total général	**187 590,7**	**9 844,6**	**5,2**	**819,3**	**0,4**	**198 254,6**

Tableau 2
Plan des ressources, 2002-2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire	*Fonds du PNUCID*							
		Prévisions révisées 2000-2001				*Prévisions initiales pour 2002-2003*			
	2000-2001 Montants approuvés	*Ressources à destination générale*	*Ressources à des fins spéciales*	*Total*		*Ressources à destination générale*	*Ressources à des fins spéciales*	*Total*	
				En chiffres absolus	*%*			*En chiffres absolus*	*%*
I. Ressources disponibles									
A. Solde d'ouverture		20 866,6	46 405,4	67 272,0	31,8	7 788,6	45 787,3	53 575,9	26,0
B. Recettes		30 311,0	113 924,0	144 235,0	68,2	33 440,0	119 056,0	152 496,0	74,0
Total I	**--**	**51 177,6**	**160 329,4**	**211 507,0**	**100,0**	**41 228,6**	**164 843,3**	**206 071,9**	**100,0**
II. Emploi des ressources									
A. Activités de programme	12 200,3	18 818,6	129 479,4	148 298,0	79,1	13 500,0	145 250,0	158 750,0	80,1
B. Activités d'appui au programme									
Bureaux extérieurs		14 104,6	5 593,4	19 698,0	10,5	13 626,7	6 173,3	19 800,0	10,0
Sièges		4 918,2	1 864,4	6 782,6	3,6	4 734,7	2 057,8	6 792,5	3,4
Agents d'exécution		528,1	3 524,8	4 052,9	2,2	435,0	3 827,1	4 262,1	2,1
Total, B	**--**	**19 550,9**	**10 982,6**	**30 533,5**	**16,3**	**18 796,4**	**12 058,2**	**30 854,6**	**15,6**
C. Gestion et administration	3 219,7	8 759,2	--	8 759,2	4,7	8 650,0	--	8 650,0	4,4
Total II	**15 420,0**	**47 128,7**	**140 462,0**	**187 590,7**	100,0	**40 946,4**	**157 308,2**	**198 254,6**	**100,0**
III. Rapprochement									
Total II (Emploi des ressources)	15 420,0	47 128,7	140 462,0	187 590,7	**100,0**	40 946,4	157 308,2	198 254,6	**100,0**
Moins: Programmes	12 200,3	18 818,6	129 479,4	148 298,0	**79,1**	13 500,0	145 250,0	158 750,0	**80,1**
Agents d'exécution	--	528,1	3 524,8	4 052,9	**2,2**	435,0	3 827,1	4 262,1	**2,1**
Budget d'appui biennal Total III	**3 219,7**	**27 782,0**	**7 457,8**	**35 239,8**	**18,8**	**27 011,4**	**8 231,1**	**35 242,5**	**17,8**

Tableau 3
État financier récapitulatif, 2000-2001 et 2002-2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001			*2002-2003*			*Augmentation/(Diminution): 2002-2003/2000-2001*					
	Ressources à destination générale	*Ressources à destination spéciale*		*Ressources à destination générale*	*Ressources à destination spéciale*		*Ressources à destination générale*		*Ressources à destination spéciale*		*Total*	
	Montant	*Montant*	*Total*	*Montant*	*Montant*	*Total*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*	*Montant*	*%*
I. Fonds												
A. Solde des fonds au 1er janvier	20 866,6	46 405,4	67 272,0	7 788,6	45 787,3	53 575,9	(13 078,0)	(62,7)	(618,1)	(1,3)	(13 696,1)	(20,4)
B. Recettes												
Contributions	25 411,0	86 039,0	111 450,0	29 940,0	87 760,0	117 700,0	4 529,0	17,8	1 721,0	2,0	6 250,0	5,6
Participation aux coûts	--	23 088,0	23 088,0	--	26 896,0	26 896,0	--	--	3 808,0	16,5	3 808,0	16,5
Dons publics	--	0	997,0	--	1 200,0	1 200,0	--	--	203,0	20,4	203,0	20,4
Intérêts créditeurs	4 700,0	3 800,0	8 500,0	3 300,0	3 200,0	6 500,0	(1 400,0)	(29,8)	(600,0)	(15,8)	(2 000,0)	(23,5)
Recettes accessoires	200,0	--	200,0	200,0	--	200,0	--	--	--	--	--	--
Total, B	30 311,0	113 924,0	144 235,0	33 440,0	119 056,0	152 496,0	3 129,0	10,3	5 132,0	4,5	8 261,0	5,7
Total I	**51 177,6**	**160 329,4**	**211 507,0**	**41 228,6**	**164 843,3**	**206 071,9**	**(9 949,0)**	**(19,4)**	**4 513,9**	**2,8**	**(5 435,1)**	**(2,6)**
II. Dépenses												
A. Programmes	15 078,9	103 559,5	118 638,4	10 000,0	116 200,0	126 200,0	(5 078,9)	(33,7)	12 640,5	12,2	7 561,6	6,4
B. Agents d'exécution	528,1	3 524,8	4 052,9	435,0	3 827,1	4 262,1	(93,1)	(17,6)	302,3	8,6	209,2	5,2
C. Budget d'appui biennal	27 782,0	7 457,8	35 239,8	27 011,4	8 231,1	35 242,5	(770,6)	(2,8)	773,3	10,4	2,7	--
Total II	**43 389,0**	**114 542,1**	**157 931,1**	**37 446,4**	**128 258,2**	**165 704,6**	**(5 942,6)**	**(13,7)**	**13 716,1**	**12,0**	**7 773,5**	**4,9**
III. Solde des fonds au 31 décembre (I-II)	**7 788,6**	**45 787,3**	**53 575,9**	**3 782,2**	**36 585,1**	**40 367,3**	**(4 006,4)**	**(51,4)**	**(9 202,2)**	**(20,1)**	**(13 208,6)**	**(24,7)**
IV. Réserve opérationnelle	**12 000,0**	**--**	**12 000,0**	**12 000,0**	**--**	**12 000,0**	--		--		--	

Deuxième partie

Situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

III. Vue d'ensemble

7. Comme le montre le tableau 3, les recettes pour l'exercice biennal 2002-2003 devraient augmenter de 5,7 % par rapport à l'exercice 2000-2001, l'essentiel de l'augmentation provenant de l'élargissement de la base des donateurs et concernant plus particulièrement les recettes à destination générale. Les dépenses au titre des programmes sont estimées à 80 % du montant prévu, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. Les dépenses d'appui devraient, en revanche, rester stables en valeur absolue, ce qui permet de limiter la baisse actuelle du solde des fonds à destination générale, (ce solde resterait de l'ordre de 4 à 5 millions de dollars de manière à conserver les liquidités nécessaires). Le solde des fonds à destination spéciale devrait représenter environ 33 % des recettes à destination spéciale, en vue de financer les activités en cours. La réserve opérationnelle est maintenue à 12 millions de dollars, l'intégrité et la viabilité financières du PNUCID étant ainsi assurées.

IV. Recettes

8. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les prévisions de recettes s'établissent à 152 496 000 dollars, soit une progression de 8 261 000 dollars (5,7 %) par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice 2000-2001 (144 235 000 dollars). Pour 1998-1999, le montant effectif des recettes se chiffrait à 141 891 300 dollars. Au 1er octobre 2000, on disposait d'indications fermes concernant environ 10 % du montant estimatif des recettes pour 2002-2003.

9. *Contributions*. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les contributions devraient se monter à 117 700 000 dollars, en progression de 6 250 000 dollars (5,6 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2000-2001 (111 450 000 dollars). Les contributions effectivement perçues en 1998-1999 se chiffraient à 119 637 200 dollars. Pour 2002-2003, les contributions à destination générale s'établiraient à 29 940 000 dollars, en progression de 4 529 000 dollars (17,8 %) et les contributions à des fins spéciales devraient passer à 87 760 000 dollars, en augmentation de 1 721 000 dollars (2 %). Il est prévu d'augmenter les ressources à destination générale, d'une part, en élargissant la base des donateurs aux pays à revenu intermédiaire, principalement à une quinzaine d'États Membres bénéficiaires des programmes du PNUCID qui sont apparemment en mesure de verser des contributions supplémentaires. D'autre part, certains des autres bailleurs de fonds traditionnels seront invités à accroître leurs contributions à destination générale afin d'assurer un meilleur équilibre entre ces dernières et leurs contributions à des fins spéciales, en puisant dans les ressources supplémentaires qu'ils tirent, par exemple, de la saisie d'avoirs, le cas échéant. Les recettes à destination spéciale devraient également progresser de 2 %, compte tenu de l'augmentation probable des engagements en faveur des plans d'action de la Bolivie et de la Colombie. L'accroissement prévu, qui reste modeste, cadre avec les pratiques constatées en matière de financement (les bailleurs de fonds ne s'engagent généralement que pour un seul an, les recettes à percevoir ultérieurement n'étant donc guère prévisibles).

10. *Participation aux coûts*. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les contributions versées au titre de la participation aux coûts devraient s'établir à 26 896 000 dollars, en hausse de 3 808 000 dollars (16,5 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2000-2001 (23 088 000 dollars). Les contributions effectivement perçues à ce titre en 1998-1999 se chiffraient à 11 123 000 dollars. Comme indiqué plus en détail dans le budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.7/2001/9), cette forte augmentation s'explique par l'accent mis sur un nouveau type d'arrangement pour les projets réalisés en Amérique latine, qui prévoit le versement de contributions substantielles au titre de la participation aux coûts. Les contributions les plus importantes seront versées par le Brésil (45 millions de dollars sur cinq ans), la Colombie (500 000 dollars), la Bolivie (383 000 dollars) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (2 millions de dollars)

11. *Dons publics*. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les dons publics devraient se monter à 1 200 000 dollars, soit 203 000 dollars (20,4 %) de plus que les prévisions révisées pour 2000-2001. Les dons publics reçus en 1998-1999 se chiffraient à 1 913 000 dollars. Le Centre de prévention de l'abus des drogues, organisation non gouvernementale japonaise, devrait verser 1 million de dollars: les sommes fournies par le centre sont recueillies lors de campagnes annuelles, qui permettent non seulement de mobiliser des fonds importants pour le PNUCID mais aussi de mieux sensibiliser le public japonais aux risques qu'entraîne l'abus de drogues. Le reste du montant prévu au titre des dons publics (200 000 dollars) proviendrait essentiellement d'autres organisations non gouvernementales.

12. *Intérêts créditeurs*. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les recettes au titre des intérêts créditeurs devraient se chiffrer à 6,5 millions de dollars, en diminution de 2 millions de dollars (23,5 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2000-2001 (8,5 millions de dollars). Les intérêts créditeurs effectivement perçus en 1998-1999 étaient de 9 072 000 dollars. La baisse des recettes au titre des intérêts créditeurs est de toute évidence liée à la diminution du solde des fonds. Comme le solde des fonds à destination générale diminuera plus vite que celui des fonds à destination spéciale, les intérêts créditeurs correspondant au premier type de fonds devraient reculer de 29,8 % et passer de 4,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 à 3,3 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003: il faudrait donc absolument accroître – comme on l'a vu – les contributions à destination générale. Des intérêts sont perçus au titre des excédents temporaires et des réserves de fonctionnement placés par la Trésorerie de l'ONU, compte tenu des besoins en liquidités du PNUCID. Le montant des intérêts est fonction des taux applicables aux comptes à vue libellés en dollars des États-Unis et aux comptes de dépôt à court terme ainsi qu'à l'encaisse du PNUCID. Les intérêts perçus sur des contributions à des fins spéciales sont comptabilisés séparément au titre de la contribution correspondante. Lorsque l'accord conclu avec le bailleur de fonds stipule que les intérêts créditeurs doivent être versés au compte d'un projet donné, les sommes perçues sont comptabilisées comme intérêts à des fins spéciales. Lorsque le PNUCID peut utiliser les intérêts créditeurs comme il l'entend, les sommes perçues sont comptabilisées comme intérêts à destination générale.

V. Dépenses d'appui au programme

13. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les dépenses d'appui au programme devraient représenter 16 014 600 dollars, en augmentation de 892 200 dollars (5,9 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2000-2001 (15 122 400 dollars). Pour 1998-1999, elles se chiffraient à 10 244 010 dollars. Les dépenses d'appui au programme sont prélevées sur le budget d'un projet donné, ce qui permet de financer les activités d'appui administratif et technique nécessaires à sa réalisation. Depuis le 1er janvier 1997, le PNUCID applique, pour le calcul de ces dépenses, un taux standard de 13 % à répartir, selon qu'il convient, entre le Programme et les organismes partenaires. Pour les projets d'exécution nationale, le nouveau taux est de 5 %. On trouvera ventilés au tableau A.1 de l'annexe I les dépenses d'appui encourues par les organismes d'exécution et le PNUCID ainsi que les taux appliqués.

14. L'augmentation des dépenses d'appui (892 200 dollars) est imputable à l'accroissement, par rapport à 2000-2001, des prévisions de dépenses au titre des programmes pour l'exercice biennal 2002-2003. Il ressort du tableau A.1 de l'annexe I que, par rapport aux dépenses relatives aux programmes et compte tenu de l'exécution nationale, le taux global applicable aux dépenses d'appui devrait s'établir à 10,2 %, soit 7,5 % pour le PNUCID et 2,7 % pour les organismes associés. L'appui fourni par le PNUCID pour des activités financées à l'aide de ressources à destination générale se monte à 1 463 700 dollars et est comptabilisé au titre des fonds à destination générale. Les remboursements perçus par le PNUCID au titre des dépenses d'appui pour des activités financées à l'aide de ressources à des fins spéciales se montent à 10 288 800 dollars et servent à financer le budget d'appui de l'exercice biennal, comme indiqué au tableau 2.

Troisième partie
Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

VI. Vue d'ensemble

15. Le PNUCID a été invité à aider les États Membres à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Les nouvelles priorités programmatiques sont conformes au mandat général du Fonds du PNUCID. Il s'agira en particulier d'aider les autorités nationales à combattre l'abus de drogues, la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues et la production illicite de drogues, de même que le trafic de drogues. Des avis et une assistance techniques seront fournis en vue de soutenir les efforts déployés par les pouvoirs publics pour appliquer, en matière de contrôle des drogues, une politique équilibrée axée à la fois sur la demande et sur l'offre illicites de drogues, et en vue d'aider les gouvernements à adhérer aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à les appliquer. On continuera à définir les besoins et les possibilités de coopération multilatérale, tant régionale que sous-régionale, dans le domaine du contrôle des drogues et à promouvoir la mise en place de dispositifs de coordination grâce à des campagnes de sensibilisation et à l'octroi d'un appui technique. Le PNUCID renforcera encore ses compétences dans le domaine du contrôle des drogues, y compris la qualité de ses activités de coopération technique. Il jouera un rôle de chef de file pour l'ensemble du système des Nations Unies, qui sera ainsi en mesure de participer activement et d'une façon coordonnée à la mise en œuvre de la stratégie envisagée.

16. L'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 présente les nouvelles priorités en se fondant sur les hypothèses financières retenues. Le montant des ressources se chiffre à 198 254 600 dollars, soit une progression de 10 663 900 dollars (5,6 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2000-2001 (187 590 700 dollars), qui se décompose comme suit: augmentation en volume de 819 300 dollars (0,4 % en chiffres réels et augmentation de 9 844 700 dollars (5,2 %) au titre de la réévaluation des coûts. Le montant de 198 254 600 dollars prévu au titre de l'esquisse pour 2002-2003 est à répartir entre les catégories ci-après du modèle de budget harmonisé: programme, appui aux programmes, gestion et administration. L'accroissement des ressources concerne essentiellement les activités du programme, soit une augmentation en volume de 1,5 % en chiffres réels et une augmentation de 5,5 % au titre des coûts. Les ressources affectées à l'infrastructure, à savoir l'appui aux programmes ainsi que la gestion et l'administration, demeurent stables puisque la diminution en volume de 3,7 % est compensée par une augmentation des coûts de 4,2 %. Comme cela est indiqué dans le budget d'appui biennal révisé, les investissements d'infrastructure réalisés au cours de l'exercice 2000-2001 permettent d'améliorer l'exécution des programmes au cours de l'exercice 2002-2003. Aux ressources du Fonds du PNUCID s'ajoutent celles provenant du budget ordinaire de l'ONU, qui s'élèvent à 15 420 000 dollars pour l'exercice 2000-2001, montant qui ne devrait pas augmenter en chiffres réels pour l'exercice 2002-2003. Les activités imputées au budget ordinaire ne sont pas prises en compte dans le présent document.

VII. Programme

17. Les ressources affectées au programme s'élèvent à 158 750 000 dollars, compte tenu d'une augmentation en volume de 1,5 % et d'une augmentation des coûts de 5,5 % en 2000-2001. Le programme est décrit par secteur, suivant la présentation du chapitre du plan à moyen terme de l'ONU concernant le contrôle international des drogues. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le contrôle international des drogues est considéré comme un programme prioritaire du plan à moyen terme, qui prévoit les sous-programmes suivants:

a) Sous-programme 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues;

b) Sous-programme 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue;

c) Sous-programme 3. Réduction de la demande: prévention et réduction de l'abus des drogues;

d) Sous-programme 4. Réduction de l'offre: élimination des cultures illicites et suppression du trafic de drogues.

18. Les ressources du Fonds du PNUCID servent à financer essentiellement les activités des sous-programmes 3 et 4, celles des sous-programmes 1 et 2 étant imputées au budget ordinaire. Les activités relevant du sous-programme 3 (réduction de la demande: prévention et réduction de l'abus des drogues) sont présentées séparément. Comme la plupart des ressources sont allouées au sous-programme 4, les activités connexes sont présentées sous deux rubriques: d'une part, l'élimination des cultures illicites et, de l'autre, la suppression du trafic de drogues. Il est également tenu compte des activités intersectorielles se rapportant à plusieurs sous-programmes. Celles-ci figurent sous la rubrique orientations, législation et campagnes de sensibilisation. Cette présentation est conforme à la structure du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

19. La répartition des ressources (tableau 1) fait apparaître une augmentation des fonds alloués à l'élimination des cultures illicites. La part du budget-programme affectée à ces activités devrait passer de 25,5 % en 2000-2001 à 28 % en 2002-2003 pour les raisons déjà mentionnées ci-dessus. La part du budget consacrée à la réduction de la demande sera maintenue à 26,7 %, celle des deux autres secteurs étant en légère diminution. Une approche programmatique plus équilibrée est donc prévue pour l'exercice biennal 2002-2003.

A. Principes généraux

20. À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres ont adopté une stratégie décennale globale de contrôle des drogues, dont l'objectif était de réduire sensiblement l'offre et la demande de drogues illicites d'ici à 2008. L'Assemblée a approuvé par consensus une Déclaration politique (résolution S-20/2, annexe), accompagnée d'un certain nombre de plans d'action. L'ensemble de ces instruments, tout comme les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, définissent les objectifs et les orientations stratégiques du PNUCID à moyen terme.

21. La tâche du PNUCID consiste à veiller à ce que ses priorités cadrent pleinement avec les conventions et les missions qui lui ont été assignées à la vingtième session extraordinaire. Un ordre de priorité simplifié devrait également aider les États Membres à évaluer les résultats futurs au regard d'objectifs programmatiques clairement définis.

22. Les priorités du PNUCID, exposées en détail ci-après, doivent être considérées sous deux angles différents. D'un point de vue purement fonctionnel, elles permettent de savoir ce que le PNUCID devrait entreprendre dans un proche avenir et, du point de vue géographique, de situer son action.

23. La bonne exécution des activités prioritaires dépendra non seulement du PNUCID lui-même mais également de variables qu'il ne maîtrise pas entièrement, notamment la mesure dans laquelle ses partenaires coopéreront avec lui aux niveaux gouvernemental, intergouvernemental et non gouvernemental. Il faut en outre tenir compte des groupes cibles auxquels il est censé s'adresser et des liens intersectoriels entre le contrôle des drogues et les autres impératifs du développement.

B. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

24. À l'appui de l'action concertée entreprise au niveau international contre la production et le trafic illicites de drogues et l'abus des drogues, le PNUCID s'emploie essentiellement à aider les gouvernements à appliquer les instruments relatifs au contrôle des drogues et à concevoir des politiques, des textes de loi et des activités de sensibilisation en la matière. Il a lancé des programmes d'orientation, d'analyse des tendances, de lutte contre le blanchiment des capitaux et d'assistance juridique aux États Membres pour leur permettre d'approfondir et de mieux comprendre le caractère mondial et multidimensionnel du problème des drogues et de se doter des moyens juridiques, institutionnels et politiques requis pour y faire face. Le PNUCID travaille en coopération étroite avec le Centre pour la prévention internationale du crime (Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime) sur les questions touchant la criminalité liée à la drogue. Il est à prévoir que ces programmes de portée mondiale

se poursuivront en 2002-2003. Diverses initiatives régionales et nationales, inscrites au budget-programme de 2000-2001 devraient également être poursuivies et adaptées, selon que de besoin, au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

25. La crédibilité de l'État influe beaucoup sur la propension de la société civile à respecter les règles de droit. Même si le PNUCID fait essentiellement porter ses efforts sur les politiques et la législation en matière de contrôle des drogues, le succès de son action concernant la bonne gouvernance et la primauté du droit est également fonction de la consolidation des institutions, voire de l'État. Le PNUCID devra donc resserrer ses liens avec les diverses organisations tout comme avec les services de l'ONU chargés d'aider les pays dans ce domaine afin de pouvoir s'acquitter de sa mission touchant les politiques et la législation relatives au contrôle des drogues. Si la loi ne s'applique pas pareillement à tous et si un traitement de faveur est accordé à des délinquants faisant partie de telle ou telle mouvance politique, la population en viendra à douter de l'utilité de la législation antidrogue. De même, lorsque des lots de drogues placés sous le contrôle des autorités de l'État disparaissent ou que des suspects sont détenus ou libérés pour des motifs étrangers au fond de l'affaire en cause, la loi cesse rapidement d'être un point de repère pour la société. C'est dire l'importance des principes du droit dans le contexte du contrôle des drogues. Les autorités nationales doivent elles-mêmes s'employer à renforcer le système judiciaire, la législation et les institutions. Le PNUCID collabore en l'espèce avec le Centre pour la prévention internationale du crime, en tirant parti des compétences dont celui-ci dispose en matière normative dans les domaines pertinents.

26. En Asie et en Amérique latine, l'économie de la drogue va de plus en plus souvent de pair avec la déstabilisation politique. Le contrôle des drogues est lié aux initiatives en faveur de la paix, qu'il s'agisse de l'Afghanistan ou de la Colombie. Le PNUCID, agissant en coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les gouvernements, doit aborder la question de la paix et de la sécurité dans le cadre de ses domaines de compétence, car en cas de conflit armé, le marché de la drogue peut devenir partie intégrante de l'économie locale ou nationale, nuisant ainsi à la fois au processus de paix et à l'action menée en faveur du contrôle des drogues.

C. Prévention et réduction de l'abus des drogues

27. Conformément aux mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, le PNUCID développera sensiblement ses activités dans le domaine de la réduction de la demande de façon à aider les gouvernements à suivre une démarche équilibrée en matière de contrôle des drogues. Il entend déployer ses efforts dans deux directions. Premièrement, le PNUCID a mis en œuvre un programme visant à évaluer globalement l'ampleur du problème de l'abus des drogues dans le monde et à établir les données de base nécessaires à l'élaboration de politiques et de programmes de contrôle des drogues aux niveaux national et international. Deuxièmement, il est prévu de fournir aux gouvernements une assistance technique en vue d'atteindre les objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire, à savoir: formuler et appliquer d'ici à 2003 des stratégies et des programmes nouveaux, ou améliorés, de réduction de la demande et obtenir d'ici à 2008 des résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande illicite. Une aide sera accordée pour mettre au point et diffuser des méthodes efficaces visant à réduire la demande illicite de drogues et exécuter des programmes appropriés de réduction de la demande adaptés aux conditions locales. Le PNUCID s'attachera à renforcer la coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé, avec les institutions financières internationales et avec les organismes régionaux, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Groupe Pompidou.

28. Le PNUCID renforcera les moyens dont il dispose pour observer l'évolution de l'abus des drogues à travers le monde. Il fournira aux pays des services consultatifs spécialisés pour les aider à améliorer la pertinence des données nationales sur

l'abus des drogues et les mécanismes de collecte et d'analyse de l'information, notamment par la formation d'experts nationaux. Pour contribuer au développement et à la mise en commun des connaissances dans ce domaine, il convoquera une conférence chargée de passer en revue la situation épidémiologique dans le monde. Les réseaux de collecte d'informations seront étoffés et de nouveaux réseaux seront créés, qui relieront selon que de besoin les autorités nationales, le PNUCID et d'autres organisations internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales. Ces réseaux devraient permettre de déterminer les besoins communs en matière de formation, d'établir et de mettre en œuvre des programmes de formation à l'intention des experts nationaux et de convenir de normes communes à appliquer aux travaux de recherche épidémiologique et à la communication de l'information y relative.

29. L'action à mener pour élaborer et diffuser des méthodes efficaces (bonnes pratiques) en vue de réduire la demande illicite de drogues sera axée sur cinq domaines prioritaires: prévention à l'échelle de la communauté; prévention sur le lieu de travail; prévention parmi les jeunes; traitement et réinsertion, en privilégiant le rôle de la communauté et les interventions tenant compte des sexospécificités; et méthodes de communication propres à modifier les attitudes et les comportements.

30. Le PNUCID aidera les pays à mettre au point des stratégies, des politiques et des programmes visant à donner suite à la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution S-20/3, annexe). Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis concernant des programmes et procédés intégrés et efficaces de prévention, de traitement et de réinsertion. Le PNUCID aidera les pays à mobiliser les collectivités et la société civile en vue de promouvoir une société sans drogue et de proposer d'autres options que l'abus des drogues, en s'attachant en particulier à toucher les jeunes et à travailler avec eux. Des activités pilotes et expérimentales seront conçues, mises en œuvre, suivies et évaluées. De nouvelles initiatives seront prises en Afrique subsaharienne pour réduire la demande illicite dans certains pays, conformément aux priorités définies dans les plans d'action de la CEDEAO et de la SADC relatifs au contrôle des drogues. L'accent sera mis en particulier sur les activités de réduction de la demande entreprises au titre d'un programme directeur pour l'Asie du Sud-Est en coopération avec les gouvernements et des institutions régionales, dont l'ANASE et la Banque asiatique de développement.

D. Élimination des cultures illicites

31. À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres sont convenus de stratégies visant à éliminer ou à réduire sensiblement d'ici à 2008 les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants. Pour aider les gouvernements, le PNUCID mettra à leur disposition les outils voulus pour évaluer et orienter cette initiative historique. À cet effet, il mettra en place un système international qui permettra de suivre l'ampleur et l'évolution de ces cultures illicites de par le monde et s'appuiera sur une démarche mondiale privilégiant la transparence et la participation volontaire des pays concernés.

32. Le système mondial de surveillance bénéficiera de la coopération active des pays concernés. Pour obtenir un tableau général et exact de la situation, les données seront recueillies au moyen d'enquêtes menées dans toutes les régions productrices, selon des méthodes différentes correspondant à leurs caractéristiques respectives. Il faudra recourir, le cas échéant, à des évaluations rapides et à des levés terrestres, aériens et par satellite. Le PNUCID sera certes au centre du réseau de collecte des données, mais celui-ci fera intervenir toutes sortes de partenaires, de modalités d'exécution et d'activités. Une coopération sera instaurée avec l'Agence spatiale européenne et le Bureau des affaires spatiales pour la mise au point des éléments touchant la télédétection par satellite. À l'appui de cette initiative, les États recevront une assistance technique pour surveiller les cultures illicites à l'aide de méthodes d'enquête appropriées. Le PNUCID mettra au point et diffusera une méthode d'évaluation rapide ainsi qu'une méthode d'évaluation des rendements.

33. Les activités de substitution et les stratégies, démarches, projets et programmes efficaces destinés à éliminer les cultures illicites seront évalués et les résultats en seront communiqués aux autorités nationales. Il est prévu de recenser, d'adapter aux conditions locales et de diffuser les nouvelles approches et les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés de la conception, de la

planification et de la mise en œuvre d'activités de substitution. On élaborera des programmes et des projets expérimentaux types susceptibles d'être modifiés en fonction des circonstances afin de remplacer les cultures illicites par d'autres activités.

34. Les organismes compétents des pays les plus touchés seront renforcés pour pouvoir élaborer et exécuter des programmes intégrés d'élimination des cultures illicites reposant sur des activités de substitution ou d'autres formules, d'en suivre l'exécution et d'en évaluer les résultats. Il faudra aider les États concernés à se procurer les concours financiers et techniques et l'appui nécessaires pour leurs programmes d'activités de substitution, notamment auprès des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales, des organismes compétents des Nations Unies et du secteur privé.

35. En Asie du Sud-Est, les activités seront renforcées dans le cadre d'un programme directeur régional élargi, en coopération avec les organisations régionales, dont l'ANASE et la Banque asiatique de développement. Dans la mesure où la situation politique le permet, une aide sera apportée aux communautés locales du Myanmar pour réduire la production d'opium. Les activités de substitution se poursuivront en République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

36. En Asie du Sud-Ouest, où l'Afghanistan représente la principale source de production illicite; le PNUCID continuera – en fonction de l'évolution de la situation politique dans ce pays – de s'appuyer sur le programme en cours, notamment sur les vastes connaissances accumulées concernant la nature et l'ampleur des cultures illicites et du trafic de drogues, en participant aux efforts antidrogue communs associant divers organismes des Nations Unies. Le rythme des travaux dépendra beaucoup de l'évolution politique et de la coopération dont les autorités présumées feront preuve.

37. Le PNUCID continuera à surveiller l'ampleur et l'évolution des cultures illicites en Asie centrale. Il aidera à définir des méthodes efficaces d'éradication de ces cultures et, s'il y a lieu, à traiter les problèmes de production illicite, comme dans la région d'Osh au Kirghizistan.

38. En Amérique latine, le PNUCID travaillera en concertation avec les Gouvernements bolivien, colombien et péruvien pour atteindre l'objectif fixé pour 2008 par des activités de substitution et des mesures d'accompagnement, notamment des programmes d'éradication des cultures et des activités de détection et de répression. Chacun des trois pays concernés a élaboré un plan de travail pour éradiquer efficacement et durablement les cultures illicites en privilégiant les démarches participatives en matière de planification et d'exécution des projets, la protection des droits de l'homme, l'évaluation des risques pour l'environnement et la mobilisation du secteur privé. Pour la Bolivie, le plan vise à éliminer totalement la culture illicite du cocaïer d'ici à 2002. Pour la Colombie et le Pérou, les plans respectifs prévoient une réduction de plus de 60 % d'ici à 2003 et une élimination totale d'ici à 2008. Le PNUCID aidera ces trois pays à obtenir les ressources financières nécessaires pour mener à bien leurs plans. De plus, il apportera son concours à l'application de nouvelles techniques, à la mise en œuvre de nouveaux programmes, ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution de projets efficaces, associant les initiatives nationales, régionales et mondiales. Le PNUCID participera à 18 projets. Il s'agira de promouvoir les agro-industries qui bénéficient de marchés sûrs, les cultures de rapport et les cultures vivrières, la pâte à papier, le bois d'œuvre et l'élevage du bétail, tout en assurant la formation voulue afin de moderniser les associations de producteurs, améliorer la production et la commercialisation et veiller à la protection de l'environnement. L'aide du PNUCID s'inscrira dans le cadre d'initiatives plus larges d'autres organismes visant à renforcer les organisations communautaires, à mettre en place une infrastructure sociale et économique, à réformer le régime de propriété foncière et à mettre au point des systèmes de prêts aux agriculteurs.

E. Répression du trafic illicite de drogues

39. L'assistance que le PNUCID fournira aux autorités nationales en vue de réprimer le trafic illicite de drogues aura deux objectifs principaux. D'une part, elle visera à renforcer les institutions nationales et à aider les États à adopter et à appliquer des lois et des réglementations harmonisées qui permettront de poursuivre les trafiquants de drogue et de les empêcher de tirer parti des réglementations financières pour

blanchir le produit tiré de leurs activités illicites. D'autre part, il s'agira pour le PNUCID de continuer à encourager et à aider les pays à coopérer entre eux dans la pratique – aux niveaux sous-régional et régional – afin d'endiguer le flux de drogues illicites et de précurseurs ainsi que de démanteler les organisations de trafiquants. L'assistance fournie par le PNUCID sera essentiellement destinée aux régions servant au trafic d'opiacés provenant des principales zones de production situées en Afghanistan et en Asie du Sud-Est, en particulier au Myanmar, de même qu'au trafic de cocaïne en provenance de la région andine. Il importera notamment de faciliter la conclusion d'accord de coopération et de consolider les accords en vigueur en Europe orientale, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale, ainsi qu'en Amérique latine.

40. En Europe centrale et orientale, on se fondera sur un programme directeur stratégique, élaboré de concert avec les gouvernements des pays de la région et les institutions compétentes de l'Union européenne. Ce programme aura essentiellement pour objet d'harmoniser les méthodes et de renforcer les moyens d'enquête sur le trafic de drogues et le blanchiment de l'argent.

41. En Afrique subsaharienne, on accordera davantage d'attention à l'Afrique occidentale et à l'Afrique australe. L'assistance fournie en matière de détection et de répression des infractions liées à la drogue devra avant tout permettre aux pays d'Afrique occidentale de s'attaquer au trafic d'héroïne et de cocaïne. En Afrique australe, on s'attachera surtout à renforcer la détection et la répression aux niveaux national et sous-régional, en collaboration étroite avec l'OUA et la SADC.

42. En raison de sa situation géographique et de la transition que connaissent actuellement les pays de cette région, l'Asie centrale est exposée au trafic et à l'abus de drogues. De fait, le trafic de drogues illicites provenant d'Afghanistan et transitant par des États d'Asie centrale à destination de l'Europe occidentale s'est considérablement développé ces dernières années. Le PNUCID a donc lancé sept projets nationaux et sous-régionaux en vue de freiner l'introduction en contrebande dans des États d'Asie centrale de drogues en provenance de l'Afghanistan, et élabore actuellement d'autres projets visant à renforcer les moyens des services de détection et de répression dans le domaine de la collecte de données et d'information et celui des livraisons surveillées. Il envisage de poursuivre ces initiatives en 2002-2003, de manière à renforcer le "cordon de sécurité" autour de l'Afghanistan.

43. En République islamique d'Iran, le programme global de contrôle des drogues renferme une stratégie intégrée ayant pour objectif de renforcer les moyens dont disposent les services iraniens chargés de la lutte contre le trafic de drogues pour intercepter et saisir les envois illicites de stupéfiants qui transitent par le pays. Il est prévu de poursuivre ces initiatives en 2002-2003.

44. En Asie du Sud, on s'emploiera à consolider la coopération sous-régionale ainsi que les politiques nationales afin de s'attaquer au trafic de drogues provenant des zones productrices situées en Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est. On s'attachera en priorité à endiguer le flux de précurseurs ainsi qu'à détecter et saisir le produit des activités illicites. Les moyens nationaux et sous-régionaux de collecte et d'analyse des données seront renforcés.

45. En Asie du Sud-Est, il faudra renforcer la coopération dans le cadre d'activités entreprises au titre d'un programme directeur élargi pour la région avec la collaboration d'organisations régionales comme l'ANASE et la Banque asiatique de développement. Le PNUCID poursuivra ses efforts visant à améliorer la coopération transfrontière afin de stopper le flux de drogues, en particulier d'opiacés illicites provenant du Myanmar. On continuera d'aider les pays à saisir les précurseurs et les stimulants de type amphétamine faisant l'objet d'un trafic illicite ainsi qu'à démanteler les réseaux de trafiquants.

46. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'aide fournie en matière de répression visera à renforcer la collaboration entre les services de lutte contre la drogue, au moyen d'une formation conjointe et d'échange d'informations et de connaissances spécialisées. La priorité continuera à être accordée à la modernisation de la législation et des moyens en matière de contrôle des précurseurs.

VIII. Appui au programme

47. Le montant prévu pour l'appui au programme s'élève à 30 854 600 dollars, soit une augmentation de 321 100 dollars ou de 1,1 %. Cela représente en valeur réelle une diminution en volume de 2,9 % et une

augmentation des coûts de 4 %. La rubrique appui au programme couvre les bureaux extérieurs et les services du siège du PNUCID ainsi que l'appui aux agents d'exécution. La modeste diminution en volume doit être opérée grâce à une rationalisation supplémentaire de l'infrastructure d'appui moyennant un contrôle des coûts et, dans la mesure du possible, à des gains d'efficacité dans les dépenses de fonctionnement. L'infrastructure requise pour que le PNUCID puisse faire face à l'augmentation du nombre des activités à exécuter pendant l'exercice 2002-2003 existe déjà: elle est présentée dans le budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/CN.7/2001/9).

48. Pour l'exercice 2000-2001, le PNUCID compte 12 bureaux régionaux et 9 bureaux de pays. Il est prévu de procéder à des ajustements en fonction de la situation en matière de contrôle des drogues dans les régions considérées, de l'importance du financement du PNUCID ainsi que de l'aide à apporter aux pays afin qu'ils respectent les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. On continuera en priorité de décentraliser les activités opérationnelles et de déléguer la prise de décisions aux bureaux extérieurs. En outre, le PNUCID continuera de donner aux gouvernements des avis spécialisés sur le contrôle des drogues par l'intermédiaire des experts en poste dans les bureaux extérieurs. Il veillera plus particulièrement à ce qu'il soit tenu compte du problème de la drogue dans les grands programmes de développement rural intégré et, à cet effet, collaborera étroitement avec les pouvoirs publics, d'autres organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales. Si les circonstances s'y prêtent, des bureaux d'appui communs au PNUCID et au Centre pour la prévention internationale du crime seront éventuellement mis en place. Le siège du PNUCID fournit des services d'appui au titre du programme par le biais du réseau décentralisé sur le terrain, tout en continuant de déterminer les orientations générales et d'assurer le contrôle interne de la gestion.

IX. Gestion et administration

49. Le montant prévu pour la gestion et l'administration se chiffre à 8 650 000 dollars, soit une diminution de 109 200 dollars ou de 1,2 %. En valeur réelle, cela correspond à une diminution en volume de 6,2 % et à une augmentation des coûts de 5 %. Pour opérer cette modeste diminution en volume, les efforts de rationalisation se sont poursuivis tout en veillant à maîtriser les coûts et des gains d'efficacité seront, autant que possible, réalisés dans les dépenses de fonctionnement. On continuera d'examiner, conjointement avec la Division des services administratifs et des services communs de l'Office des Nations Unies à Vienne, les moyens permettant d'améliorer l'efficacité des procédures administratives.

Annexe I

Tableaux supplémentaires

Tableau A.1
Dépenses d'appui au programme 2002-2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme			*Dépenses d'appui au programme*									
				Agents d'exécution				*PNUCID*				*Total*	
Poste	*Ressources à destination générale*	*Ressources à des fins spéciales*	*Total*	*Ressources à destination générale*	*Ressources à des fins spéciales*	*Total*	*%*	*Ressources à destination générale*	*Ressources à des fins spéciales*	*Total*	*%*	*En chiffres absolus*	*%*
A. Exécution par le PNUCID	8 777,6	62 954,9	71 732,5	43,5	509,8	553,3	0,8	1 044,5	7 507,0	8 551,5	11,9	9 104,8	12
B. Exécution par d'autres organismes													
Organismes des Nations Unies	4 146,8	18 061,3	22 208,1	291,0	1 374,6	1 665,6	7,5	351,8	869,7	1 221,4	5,5	2 887,1	13
Institutions spécialisées	291,5	13 946,0	14 237,5	38,0	1 416,5	1 454,5	10,2	-	395,0	395,0	2,8	1 849,5	13
Organisations intergouvernementales	4,3	3 933,8	3 938,0	-	114,6	114,6	2,9	0,6	284,4	285,0	7,2	399,6	10
Organisations non gouvernementales	253,0	1 148,5	1 401,4	4,4	70,3	74,7	5,3	28,5	79,0	107,5	7,7	182,1	13
Total, B	**4 695,5**	**37 089,6**	**41 785,1**	**333,4**	**2 976,0**	**3 309,4**	**7,9**	**380,8**	**1 628,1**	**2 008,9**	**4,8**	**5 318,3**	**12**
C. Exécution nationale	2 026,9	42 205,5	44 232,4	58,1	341,2	399,3	0,9	38,4	1 153,7	1 192,1	2,7	1 591,5	3
Total général, A, B et C	**15 500,0**	**142 250,0**	**157 750,0**	**435,0**	**3 827,1**	**4 262,1**	**2,7**	**1 463,7**	**10 288,8**	**11 752,5**	**7,5**	**16 014,6**	**10**

Tableau A.2
Fonds du PNUCID et budget ordinaire, 1992-2003
(en millions de dollars des États-Unis)

	1992	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*
Fonds du PNUCID	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0	82,6	75,3	77,7	88,1
Budget ordinaire	6,6	6,8	7,3	7,5	7,2	8,2	6,9	7,5	7,5	7,9	8,0	8,0
Total	**73,5**	**77,2**	**80,5**	**71,6**	**60,4**	**59,3**	**62,0**	**87,5**	**90,1**	**83,2**	**85,7**	**96,1**

Figure A.I
Fonds du PNUCID et budget ordinaire, 1992-2003

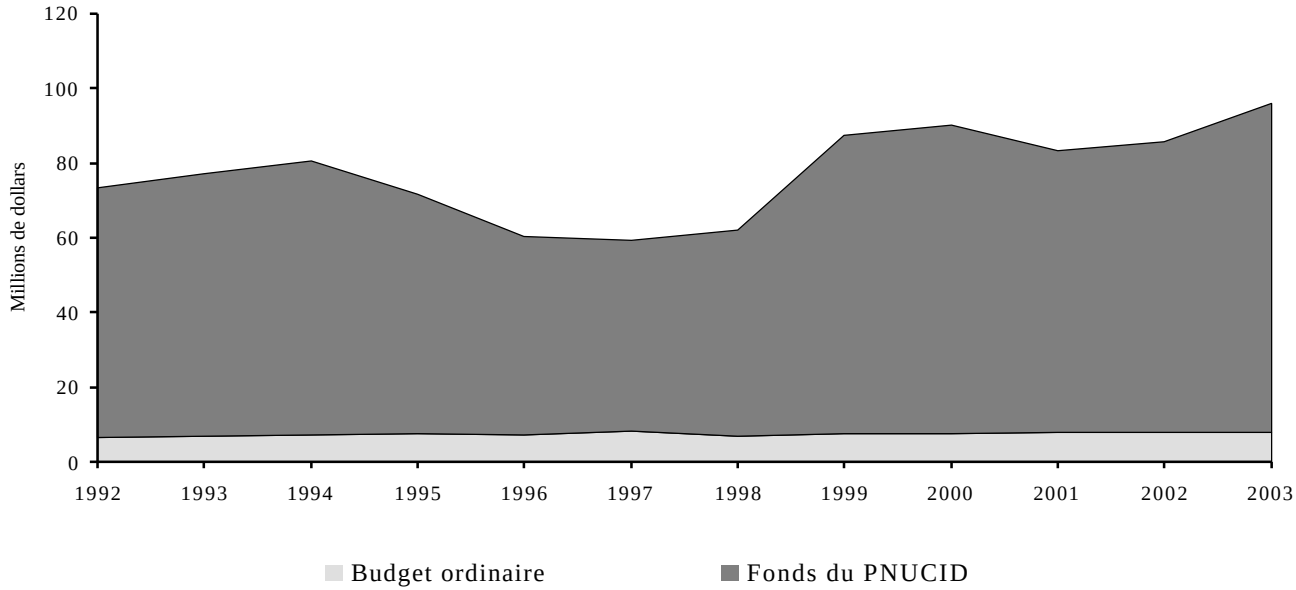

Tableau A.3
Fonds du PNUCID: recettes, dépenses et solde des fonds, 1992-2003
(en millions de dollars des États-Unis)

	1992	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*
Recettes[a]												
À des fins spéciales	52,3	35,8	44,1	49,1	31,3	34,8	53,2	55,1	57,5	56,4	58,3	60,8
À destination générale	20,2	34,3	19,0	18,3	19,7	17,2	17,1	16,5	15,7	14,6	16,5	17,0
Total	**72,5**	**70,1**	**63,1**	**67,4**	**51,0**	**52,0**	**70,3**	**71,6**	**73,2**	**71,0**	**74,8**	**77,8**
Dépenses[b]	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0	82,6	75,3	77,7	88,1
Solde des fonds	68,9	68,6	58,5	61,8	59,6	60,5	75,7	67,3	57,9	53,6	50,7	40,4

[a] Corrigées en fonction des montants remboursés aux donateurs.
[b] Corrigées en fonction des dépenses ou obligations et des crédits inutilisés d'exercices antérieurs.

Figure A.II
Fonds du PNUCID: recettes, dépenses et solde des fonds, 1992-2003

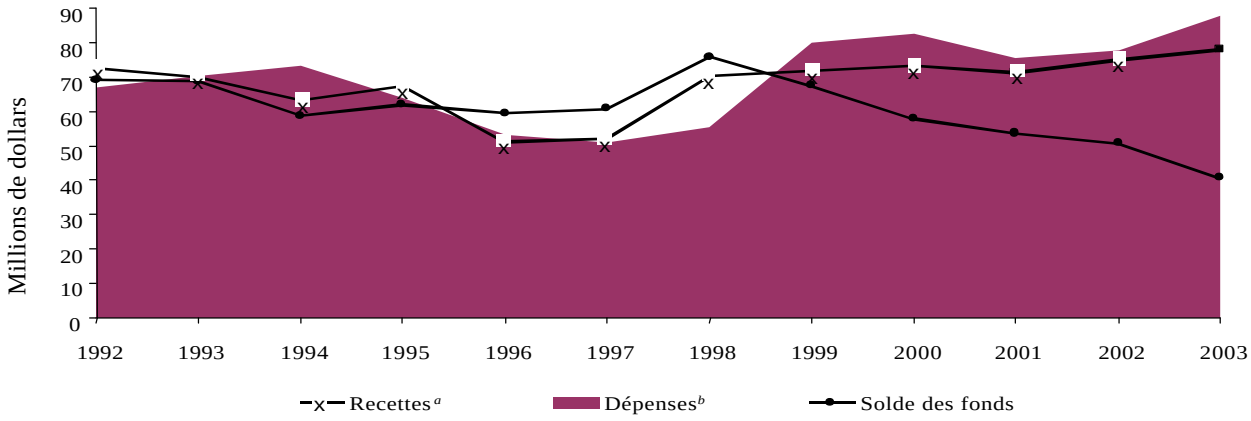

Tableau A.4
Fonds du PNUCID: programme, appui au programme, gestion et administration, 1992-2003
(en millions de dollars des États-Unis)

	1992	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*
Programme	54,6	55,9	56,1	48,8	35,4	34,7	38,0	59,3	62,1	56,5	58,0	68,4
Appui au programme	9,5	11,5	13,7	11,9	14,1	12,3	12,8	16,2	16,1	14,4	15,4	15,4
Gestion et administration	2,8	3,0	3,4	3,4	3,7	4,1	4,3	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3
Total	**66,9**	**70,4**	**73,2**	**64,1**	**53,2**	**51,1**	**55,1**	**80,0**	**82,6**	**75,3**	**77,7**	**88,1**

Figure A.III
Fonds du PNUCID: programme, appui au programme, gestion et administration, 1992-2003

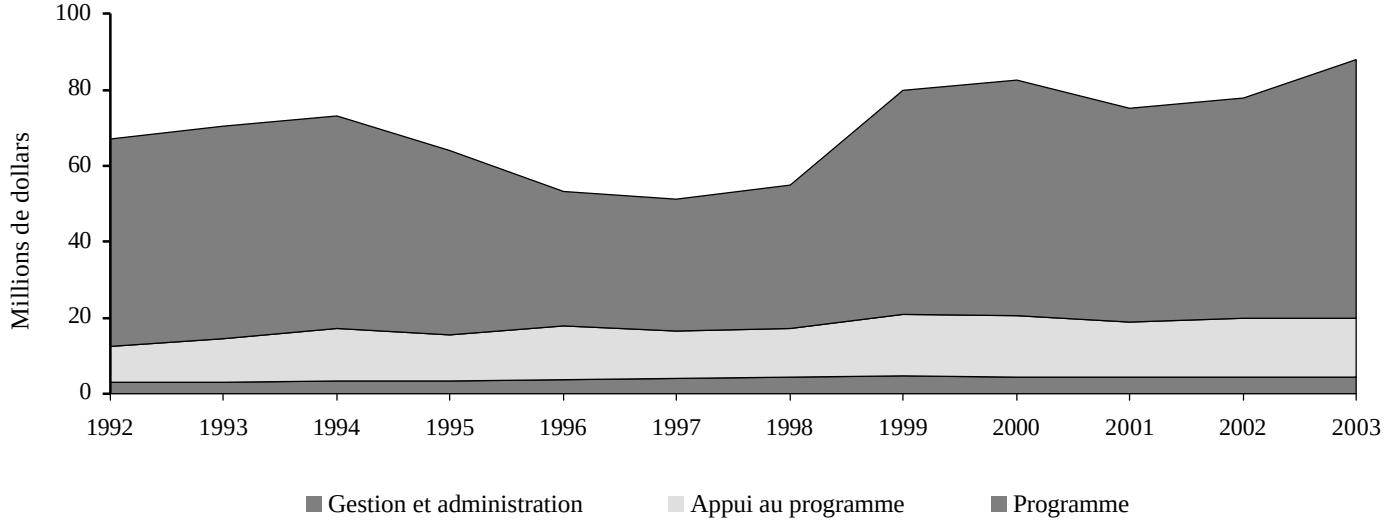

E/CN.7/2001/8

E/CN.7/2001/8

Tableau A.5
Fonds du PNUCID: dépenses au titre du programme, par secteur, 1992-2003
(en millions de dollars des États-Unis)

	1992	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*
Orientations, législation et campagnes de sensibilisation	3,3	5,4	5,6	6,8	6,7	7,2	6,1	5,0	9,2	8,2	8,0	7,9
Prévention et réduction de l'abus des drogues	10,0	13,2	12,2	12,7	10,3	10,4	11,6	12,8	15,2	16,2	16,0	18,0
Élimination des cultures illicites	30,0	26,1	28,3	19,4	10,3	10,3	12,2	21,8	16,6	11,6	14,5	21,4
Répression du trafic illicite de drogues	11,3	11,2	10,0	9,9	8,1	6,8	8,1	19,7	21,1	20,5	19,5	21,1
Total	**54,6**	**55,9**	**56,1**	**48,8**	**35,4**	**34,7**	**38,0**	**59,3**	**62,1**	**56,5**	**58,0**	**68,4**

Figure A.IV
Fonds du PNUCID: dépenses au titre du programme, par secteur, 1992-2003

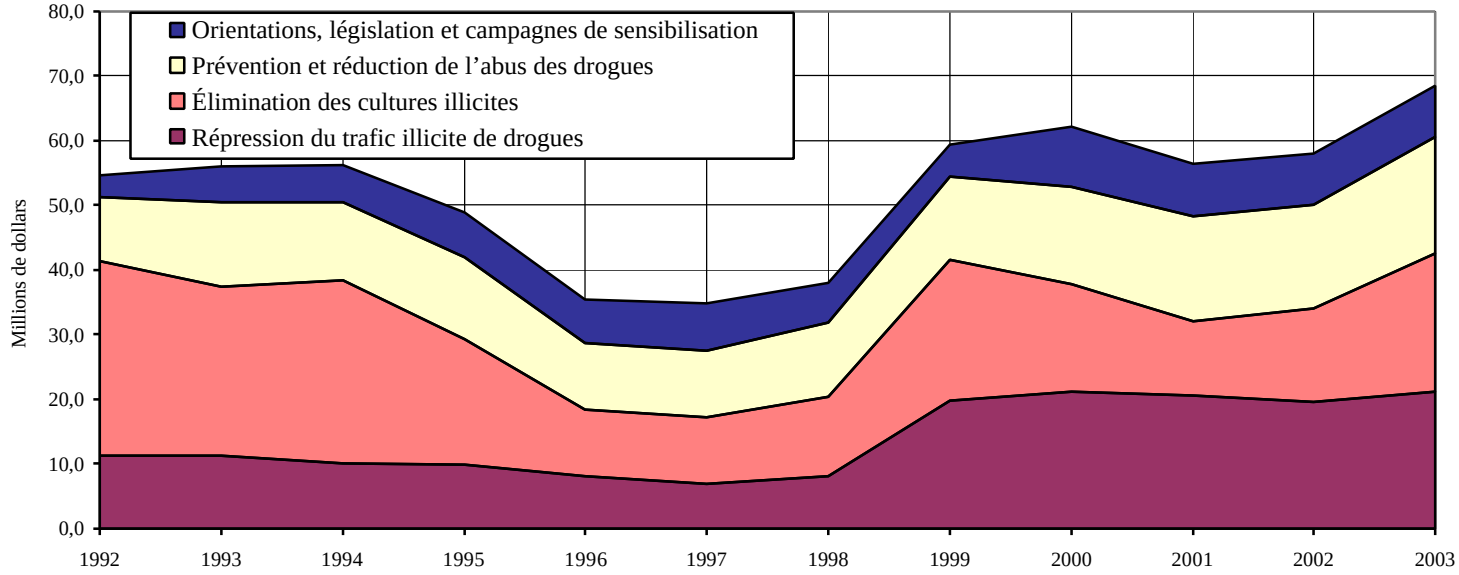

Annexe II

Présentation de l'esquisse budgétaire

1. L'esquisse budgétaire proposée pour 2002-2003 donne une idée des ressources prévues et des priorités fixées pour l'exercice biennal qui suivra l'exercice en cours. Elle comprend une présentation détaillée de la situation financière, permettant de déterminer les fonds disponibles. Les priorités sont établies en fonction des hypothèses ainsi définies. Cette esquisse n'est donc pas un budget à proprement parler, mais elle constitue le cadre dans lequel des prévisions budgétaires détaillées seront par la suite élaborées.

2. La présentation de la situation financière comprend une évaluation détaillée des recettes prévues. Pour calculer les prévisions relatives à l'exercice biennal 2002-2003, on a plus spécialement tenu compte du montant des contributions versées ces dernières années par chaque donateur, de la régularité des versements et des accords de financement en vigueur. On a également pris en considération les indications fournies par les donateurs potentiels quant aux montants qu'ils entendaient verser. Nombre d'entre eux ne sont toutefois pas en mesure de s'engager financièrement, en particulier sur plusieurs années, avant la fin de leur propre exercice budgétaire. En ce qui concerne les contributions volontaires, qui proviennent souvent de différents ministères et départements (affaires étrangères, aide au développement, santé, action sociale, intérieur, etc.), il faut en outre tenir compte de la diversité des sources.

3. Pour garantir la transparence tant de l'esquisse que du budget, et pour faciliter ensuite la budgétisation, les grands principes adoptés pour l'ordonnancement du budget sont également appliqués dans le présent document. Rappelons que, conformément au modèle harmonisé adopté par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, le budget biennal du Fonds du PNUCID se compose de deux parties: le budget-programme, qui repose sur une approche-programme intégrée, et le budget d'appui. Le budget d'appui biennal fait en outre la distinction entre appui au programme, d'une part, et de l'autre, gestion et administration. Suivant le modèle harmonisé, on a retenu pour l'esquisse les trois grandes catégories suivantes: activités de programme, appui au programme et gestion et administration.

4. L'esquisse est mise en parallèle avec le projet de budget révisé pour 2000-2001 afin de faire ressortir les principaux changements d'ordre financier et programmatique. En vue de faciliter les comparaisons, on a effectué un certain nombre de calculs. Il s'agit pour l'essentiel de distinguer les variations des coûts des variations en volume afin de mieux percevoir les modifications intervenues entre le budget révisé pour 2000-2001 et l'esquisse pour 2002-2003. Les variations des coûts dépendent notamment des variations des taux et coûts standard tels que l'inflation et les taux de change. Ces ajustements n'influent pas sur le volume des activités. Les incidences financières représentent les crédits nécessaires pour assurer le maintien d'un volume des activités identique au cours de l'exercice à venir. Tout ajustement supplémentaire possible ou nécessaire compte tenu des ressources financières prévues constitue une variation du volume des activités. Dans le cadre des hypothèses financières retenues, il peut être nécessaire d'augmenter ou de diminuer le volume des activités. La distinction entre variations des coûts et variations en volume permet donc de préciser dans quel sens le volume réel des activités (et pas seulement les ressources nominales qui y sont affectées) devrait évoluer.

5. Pour qu'une comparaison directe soit possible, les variations du volume des activités ont été exprimées, dans l'esquisse pour 2002-2003, aux taux et coûts standard retenus pour le projet de budget révisé pour 2000-2001. Ces taux et ces coûts standard sont notamment les taux de change, les taux d'inflation, les coûts salariaux standard, les dépenses communes de personnel et les taux de vacance de postes. Pour calculer les variations des coûts, il faut ensuite appliquer les taux et coûts standard actualisés. Si, dans l'esquisse, les montants sont exprimés en dollars des États-Unis, une grande partie des dépenses sont effectuées dans d'autres monnaies. Les mouvements des taux de change entre ces monnaies et le dollar et les écarts de taux d'inflation sont donc susceptibles d'avoir des conséquences non négligeables sur le calcul des ajustements relatifs aux coûts. S'agissant des fluctuations des taux de change, ces ajustements

consistent à actualiser les prévisions en fonction des taux mensuels effectivement appliqués dans le pays concerné. Les projections jusqu'à la fin de l'exercice sur lequel porte l'esquisse se fondent sur le dernier taux mensuel disponible; on ne tente pas de prédire les mouvements des monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Pour ce qui est de l'inflation, on actualise les hypothèses de calcul sur la base des indices mensuels effectifs des prix à la consommation dans le pays concerné, et les projections se fondent sur la moyenne des 12 mois écoulés, ajustée pour tenir compte de toute évolution récemment enregistrée. Pour la révision des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes, on s'appuie sur les observations faites par catégorie et par classe à Vienne et dans chacune des quatre régions où le PNUCID est présent. Les projections sont réalisées à partir, d'une part, des informations mensuelles les plus récentes communiquées par les 21 principaux pays dans lesquels le PNUCID a des activités et, d'autre part, des coûts salariaux standard retenus pour établir le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'hypothèse établie en juillet 2000 concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2000-2001.